



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2640

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existanteN° de rapport : 23/1509.11/01Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : Réz de ch. Claude,Demandeur : Certificaten ServicePersonne sur place : code EAN de l'installation : NCAdresse de la visite : Les Nancy et Phoenix, 62 - 4800 VerviersDate de visite : 14/10/2011 Date d'émission : 14/10/2011 Références client : NCRéférentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input checked="" type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <u>90</u> A Nombre de tableaux : <u>01</u> nombre de circuits terminaux : <u>6</u>
--	--

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolation générale par rapport à la terre : <u>1,05</u> MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>83</u> Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.**Manquements / Notes :**

.....

Voir ANNEXE

.....

.....

.....

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,



CUFFARO
Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :

RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-V8

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 1273 23/10/2014/02

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre.

- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.

- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :

- Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *aux collect*

- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :

- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :

- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.

- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).

- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.

- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :

- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :

- La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *aux collect + Prises de boîtes*

- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :

- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :

**Absence de plan électrique de l'installation.
Recad fixe nécessaire de l'installation et
du matériel à portée filé.*



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2641

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existanteN° de rapport : 23/10/09/14/03Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : rez de chassée DmstcDemandeur : Cédric Debaud - S.A.B.I.N.C.Personne sur place : code EAN de l'installation : N.C.Adresse de la visite : Tremblay MANGA 44 Bte 004, 64-4800 VerviersDate de visite : 14/09/14 Date d'émission : 14/09/14 Références client : N.C.Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input checked="" type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <u>40</u> A Nombre de tableaux : <u>2</u> nombre de circuits terminaux : <u>7</u>
--	---

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolation générale par rapport à la terre : <u>11,1</u> MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>8,3</u> Ω	X		

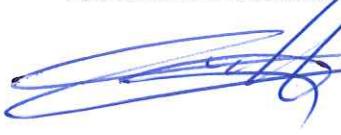
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.**Manquements / Notes :**Voir ANNEXE.**Conclusion :**

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :



CUFFARO
Domenico

RAP/SOCOTEC-E273(Fr)/0215 - V8

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 1274 23/11/09 14/03

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.

- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.

- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :

- Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffrets*.

- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :

- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :

- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.

- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).

- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.

- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :

- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :

- La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret + prise de bain*.

- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :

- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :

** Absence de plan de l'installation.
* Recouvert d'un matériau de l'installation électrique et du matériau à poste fixe.*



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2642

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 83/15-09.14/04

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : 1^{er} ETAGE CHAUFFE

Demandeur : C.H.T. GHEEN - Se RAIING

Personne sur place : code EAN de l'installation : 31

Adresse de la visite : Rue Namurppoux, 64 - 4800 Verviers

Date de visite : 14/09/15 Date d'émission : 14/09/15 Références client : 10

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation <input checked="" type="checkbox"/>	Protection générale du branchement : <input checked="" type="checkbox"/> 40 A
<input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Nombre de tableaux : <input checked="" type="checkbox"/> 2 nombre de circuits terminaux : 6

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		<input checked="" type="checkbox"/>	
Etat du matériel électrique installé		<input checked="" type="checkbox"/>	
Mesures de protection contre les contacts directs		<input checked="" type="checkbox"/>	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	<input checked="" type="checkbox"/>		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		<input checked="" type="checkbox"/>	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		<input checked="" type="checkbox"/>	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			<input checked="" type="checkbox"/>
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance d'isolation générale par rapport à la terre : 11 MΩ	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 8,3 Ω	<input checked="" type="checkbox"/>		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.**Manquements / Notes :**

Jork Annex

.....

.....

.....

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :



CUFFARO
Domenico

RAP/SOCOTEC-EZ73(17)/0215 - V8

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 127523/150914/04

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.

Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.

Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :

Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffret*

La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :

Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :

Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.

Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).

Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.

Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :

Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :

La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret + matériau à poste fixe de bretis*

Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :

Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :

** Absence de plan électricien de l'installat
* Recouvrement avec de l'isolatior
et du matériau à poste fixe.*



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2643

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/1108105

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : 1^{er} ETAGE DROIT

Demandeur : CDTI Chemin des Schans

Personne sur place : code EAN de l'installation : nd

Adresse de la visite : Rue Mano 64 4800 Verviers

Date de visite : 14/08/10 Date d'émission : 14/09/10 Références client : nd

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation <input checked="" type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <u>40</u> A Nombre de tableaux : <u>2</u> nombre de circuits terminaux : <u>7</u>
--	---

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		<u>X</u>	
Etat du matériel électrique installé		<u>X</u>	
Mesures de protection contre les contacts directs		<u>X</u>	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	<u>X</u>		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		<u>X</u>	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		<u>X</u>	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			<u>X</u>
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			
Résistance d'isolation générale par rapport à la terre : <u>10,8</u> MΩ	<u>X</u>		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>83</u> Ω	<u>X</u>		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.**Manquements / Notes :**

Voile annexé.

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :



CUFFARO
Domenico

RAPSOCOTEC-EZ73(Fr)0215-V8

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 1276 23/11/08/14/05

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.

- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.

- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :

Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *collat.*

- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :

- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :

- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.

- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).

- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.

- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :

- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :

La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *collat.*

- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :

- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :

** Absence de plan électrique de l'installation.*

** Recommandation de l'installateur et du matériel à poste fixe.*



SOCOTEC

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2644

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/11/08 14/06

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique

Type d'habitation : maison appartement autres

Demandeur : CULTURE ALIMENTAIRE S.A.N.C.

Personne sur place : code EAN de l'installation :

Personne sur place code LAN de l'installation : 00000000000000000000000000000000 Vcliccer

Adresse de la visite : 1000, rue Sainte-Catherine Ouest Date de visite : 11/05/2024 Date d'émission : 11/05/2024 Préférences client : Véhicule

Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 □ 276 bis et dérogations □
Référentiel procédure : SOCOTEC BELGIUM srl - CHECK LIST INS E 11

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIQUE

Description de l'installation visitée :	Tension d'utilisation : <input checked="" type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <u>40</u> A Nombre de tableaux : <u>2</u> nombre de circuits terminaux : <u>8</u>
---	--	---

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 19 MΩ		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre : 13 Ω		X	

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.

Manquements / Notes :

View Annex.

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
 - L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
 - Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Nom et Visa de l'inspecteur :
Pour SOCOTEC BEI GIUM ASBI

Nom et visa du demandeur pour réception :

RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 – V8



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 1277 23/08/14/06

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :

Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffret*

- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :

- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :

- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :

- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :

La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret*.

- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :

- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :

** Absence de plan élévation de l'installations
* Recouvrement de l'installations et
du matériel à poste fixe*



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2645

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 2315081001

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : *LECTHE DRAET*Demandeur : *CERTICHEM SEAINCE*Personne sur place : code EAN de l'installation : *NC*Adresse de la visite : *Gasse HANGEMBKEUX, 64 - 4800 VERVIER*Date de visite : *11/09/15* Date d'émission : *14/09/15* Références client : *NC*Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation <input checked="" type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <i>Y</i> A Nombre de tableaux : <i>2</i> nombre de circuits terminaux : <i>7</i>
--	--

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		<i>X</i>	
Etat du matériel électrique installé		<i>X</i>	
Mesures de protection contre les contacts directs		<i>X</i>	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	<i>X</i>		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	<i>X</i>		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		<i>X</i>	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		<i>X</i>	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			<i>X</i>
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	<i>X</i>		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <i>83,18</i> MΩ	<i>X</i>		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <i>83</i> Ω	<i>X</i>		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.**Manquements / Notes :***Voir annexe.***Conclusion :**

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité *Y* au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL


CUFFARO
Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :

RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 - v8



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 1278 23/août/2017

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :

Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffret*,

- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :

- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :

- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :

- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :

La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret*.

- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :

- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :

** Absence de plan électrique de l'installation
* Recouvrement de l'installation et du matériel à port fixe*



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2646

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23105291908

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : 3^e étage Gauche

Demandeur : Cettilieel, Seraing

Personne sur place : code EAN de l'installation : Nd

Adresse de la visite : Avenue Jeanne d'Arc 73 Louvain-la-Neuve, 1340 Louvain-la-Neuve

Date de visite : 14/09/11 Date d'émission : 14/09/11 Références client : NC

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation <input checked="" type="checkbox"/>	Protection générale du branchement : 40 A
<input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 3+1

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	
Résistance d'isolement général par rapport à la terre : 86,1 MΩ			
Résistance de dispersion de la prise de terre : 8,3 Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.**Manquements / Notes :**

Voir Annex.

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité X au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,



CUFFARO
Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :

RAP/SOCOTEC-E273(Fr)/0215-V8



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 1279 23/09/08

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.

- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.

- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :

- Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffret*

- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :

- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :

- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.

- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).

- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.

- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :

- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :

- La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret + matrice si poste fixe de bâti.*

- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :

- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :

** Absence de plan électrique de l'installation
* Recouvrement de l'installation électrique et de son matériiel à poste fixe*

RAP/SOCOTEC-annexe BT01/fr/0609-V1



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2647

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/008490

DOMINIQUE

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : 3 ETAGE + ETC

Demandeur : CERTIGEKK, SADIKO

Personne sur place : code EAN de l'installation : NC

Adresse de la visite : Rue TAVOETTEBOUX, 64 - 4800 Verviers

Date de visite : 14/09/15 Date d'émission : 14/09/15 Références client : No

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation <input checked="" type="checkbox"/> ... <input checked="" type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <u>40 A</u> Nombre de tableaux : <u>2</u> nombre de circuits terminaux : <u>3</u>
---	---

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>71,2</u> MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>8,3</u> Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.**Manquements / Notes :**

Voir annexes

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité 4 au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

CUFFARO
Domenico

RAP/SOCOTEC-E273(f)/0215 - V8

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 1280 23/11/09.14/09

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
- Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffret.*
- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
- La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret + matériel si poste d'entrée.*
- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
** absence de plan électrique de l'installation
* Recouvrement du matériel à poste fixe et de l'installation.*